



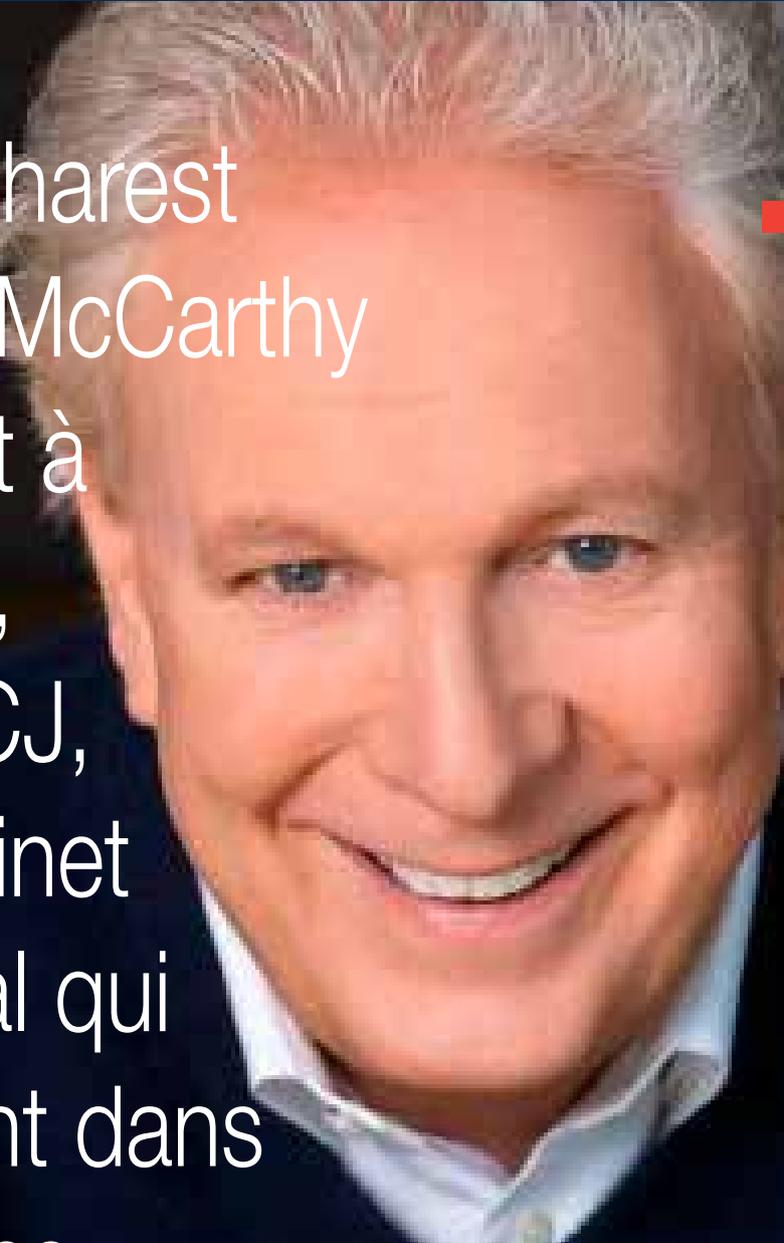
LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 27, numéro 7

4^s



Jean Charest
quitte McCarthy
Tétrault à
65 ans,
joint TCJ,
un cabinet
régional qui
a le vent dans
les voiles



■ Hommage et remerciement à la grande dame qui a maintenu en vie *Le Monde Juridique*,
Jeanne D'Arc Tissot,
Vice-présidente,
administration

■ Décès de Brian Mulroney

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC



Magazine Le Monde Juridique

@MagazineLeMondeJuridique · Magazine

Envoyer un message

Accueil Avis Vidéos Photos Plus

Aime déjà

Introduction

Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exercent en pratique privée depuis 33

Page · Magazine

(514) 353-3549

agmonde@videotron.ca

lemondejuridique.com

Évaluation · 5,0 (7 avis)

À la une

Magazine Le Monde Juridique
23 décembre 2023

http://lemondejuridique.com/wp-content/uploads/2023/12/LMJ_-vol27-6.pdf

Magazine Le Monde Juridique
28 mars 2023

http://lemondejuridique.com/wp-content/uploads/2023/03/LMJ_Vol27-3.pdf

Photos Afficher toutes les photos

Publications Filtres

Magazine Le Monde Juridique
1 février

Être locataire

Augmentation de loyer
un outil de calcul à votre disposition pour vous aider à vérifier sa validité

Introduction

Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exercent en pratique privée depuis 33

Page · Magazine

(514) 353-3549

agmonde@videotron.ca

lemondejuridique.com

Évaluation · 5,0 (7 avis)

Photos Afficher toutes les photos

JuridiQC
31 janvier

Vous avez reçu un avis de votre propriétaire vous indiquant qu'il souhaite augmenter votre loyer?

Le calculer vous sera précieux vérifier la validité de la hausse en... Afficher plus

Jean Charest quitte McCarthy Tétrault à 65 ans, joint TCJ, un cabinet régional qui a le vent dans les voiles

Therrien Couture Joli-Coeur (TCJ) est fière d'annoncer l'arrivée de monsieur Jean Charest au sein de son cabinet. Avocat et conseiller stratégique très actif sur la scène nationale et internationale depuis son retrait de la vie politique, le 29^e premier ministre du Québec et ancien vice-premier ministre du Canada devient associé chez TCJ.

M. Charest offre une expertise de haut niveau. Son expérience de l'administration publique et ses nombreux contacts en Amérique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie contribueront à la prochaine phase de croissance de TCJ, axée sur le développement de nouveaux marchés au Québec, au Canada et à l'international.

M. Charest offrira notamment ses conseils en matière de fusion-acquisition et de gouvernance des sociétés, et mettra son expérience internationale au profit de notre clientèle constituée de moyennes et de grandes entreprises. De plus, il contribuera de façon significative à la réalisation du plan stratégique du cabinet.

« Accueillir un avocat du calibre de Jean Charest fait grandir notre cabinet et amène une nouvelle dimension à notre pratique. Nos équipes et nos clients bénéficieront grandement de son expérience et de son expertise », se réjouit Normand Therrien, président et chef de la direction de TCJ. « Son énergie, ses qualités de stratège reconnues et l'excellence de sa pratique, jumelées au fait qu'il partage entièrement nos valeurs, nous permettront d'accélérer notre croissance », a-t-il conclu.

« Le fil conducteur de ma carrière a toujours été de m'entourer des meilleurs talents pour réaliser de grands projets. Je suis impressionné par le parcours exceptionnel de TCJ, sa très forte croissance et sa volonté d'élargir ses horizons pour s'approprier une place importante dans le marché. Choisir une équipe qui combine de la



Jean Charest

jeunesse, de l'énergie et de l'expérience m'offre une occasion unique de contribuer à la réussite du cabinet », explique M. Charest.

M. Charest exercera sa pratique à partir du bureau de Montréal et aura un pied à terre à Sherbrooke. Revenir vers sa région natale et travailler avec des collaborateurs de sa région a également influencé son choix.

Lire entre les lignes

– déchiffrer ce qui n'est pas là

Par Un Chi Kuan, CPA auditeur, DIFA
et Corey Bloom, FCPA, CPA-EJC, CFE, CFF,
membre émérite de l'ACFE

Vous sentez-vous à l'aise avec la lecture des états financiers? Comprenez-vous tous leurs éléments, voir même ce qui pourrait y manquer? En effet, afin d'effectuer une revue des états financiers adéquate, il ne suffit pas de se contenter de réviser ce qui est présenté aux états financiers annuels de la société, surtout lorsque nous parlons de fraude.

Comme mentionné dans notre dernière chronique sur le sujet des fraudes dans les états financiers (FDLEF), certaines zones grises dans les principes de la comptabilité permettent la dissimulation d'actions néfastes de fraudeurs.

Dans cet article, nous aborderons le besoin d'examiner minutieusement ce qui est présenté aux utilisateurs des états financiers afin de déchiffrer ce qui n'y est peut-être pas inscrit.

Un exemple est celui d'une fraude de plus de 100 millions de dollars dans l'armée américaine récemment découverte. Cette fraude a été perpétrée pendant plusieurs années par un employé qui effectuait des paiements à une société nominale (« shell company ») afin de détourner des fonds d'un programme d'aide aux familles des militaires.

Une autre grande fraude qui a été mise en évidence dans l'actualité concerne plusieurs hauts profils, dont un ancien Premier ministre de la Malaisie, la banque Goldman Sachs, ainsi que des acteurs d'Hollywood et un homme d'affaires en fuite surnommé le « Billion Dollar Whale » : le « scandale 1MDB ». Entre 2009 et 2015, 4,5 milliards de dollars auraient été volés, dont 4,8 millions ont été récupérés jusqu'à présent.

Dans les deux cas, le détournement de fonds était rendu possible, car la personne qui approuvait les contrats et le paiement des factures était, directement ou indirectement, le bénéficiaire du paiement. La fraude a été découverte par des entités externes : l'IRS dans le premier cas, des journalistes et un lanceur d'alerte dans l'autre.

Pourquoi ces fraudes n'ont-elles pas été découvertes plus tôt ? Qu'est-ce que les utilisateurs des états financiers ont manqué?

Que pouvez-vous faire pour tenter d'éviter ces types de fraudes ?

Pour commencer, il faut prendre du recul et essayer de constater si les états financiers présentés racontent une histoire cohérente.

Par exemple, un magasin d'articles de sport qui vend du matériel de pêche à Montréal qui présente des revenus similaires chaque trimestre devrait déclencher un signal d'alarme, car vous vous attendez à ce que cette activité soit cyclique. Si un client souhaite acquérir ce magasin, une revue juricomptable avant l'achat pourrait accompagner la vérification diligente (« Due diligence »).

Dans les entreprises qui connaissent une forte croissance, on peut s'attendre à des investissements en infrastructures et en équipements. S'il y a peu ou pas d'actifs ou de coûts associés à l'expansion, selon le secteur, cela pourrait nécessiter une revue. Les investisseurs potentiels et actuels devraient examiner les montants prévisionnels avec les chiffres réels et poser des questions lorsque les écarts ne sont pas logiques.

Ce que vous attendez d'un bilan dépend de la nature de l'organisation, et si les informations attendues ne sont pas présentées. Par exemple:

- concernant un organisme à but non lucratif (OBNL), il doit y avoir une ligne pour les fonds affectés si la comptabilité par fonds est utilisée et si des notes dans les états financiers l'indiquent;
- concernant les sociétés stabilisées qui œuvrent depuis longtemps, une ligne pour l'encaisse est prévue lorsqu'il n'y a pas de redistribution du bénéfice ou augmentation des investissements.

Dans le cas de l'état des résultats, la nature des opérations de l'organisation peut guider nos attentes, mais ce qui figure au bilan doit également être pris en compte. Par exemple:

- pour les entreprises qui ont des dettes importantes au bilan, elles devraient conséquemment avoir des charges d'intérêts importantes;
- pour les entreprises qui ont une forte diminution de

leurs stocks sans revenu correspondant, elles devraient également avoir une ligne pour obsolescence des actifs ou une ligne similaire dans leurs états financiers.

En cas de doute ou de soupçons, il est primordial de vous entourer d'une équipe qualifiée et expérimentée qui inclura un juricomptable. Ne manquez pas la suite de cet article dans une future parution du Monde Juridique.



MNP

Limiter les risques de fraude en toute confiance

La fraude, l'absence de conformité réglementaire et l'inconduite en milieu de travail peuvent nuire gravement à votre organisation. L'équipe Juricomptabilité de MNP peut vous aider à réduire et à détecter les cas de fraudes afin de protéger votre réputation et vos actifs.

Mars est le Mois de la prévention de la fraude et, aujourd'hui comme demain, nous sommes prêts à vous assister.



Pour en savoir davantage, balayez le code QR.

Corey Anne Bloom, FCPA, CPA•EJC (IFA), CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE
514.228.7863 | Corey.Bloom@mnp.ca

Partout où mènent les affaires **MNP.ca**

Déclaration du premier ministre concernant le décès du très honorable Brian Mulroney

Grand négociateur, conservateur mais progressiste, il a dirigé le pays pendant une décennie, de 1984 à 1993. Brian Mulroney s'est éteint. Il avait 84 ans.

Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré ceci:

Le premier ministre Justin Trudeau a fait aujourd'hui la déclaration suivante concernant le décès du très honorable Brian Mulroney :

« C'est avec une grande tristesse que j'ai appris aujourd'hui le décès du très honorable Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada.

« M. Mulroney aimait le Canada. Au terme d'une brillante carrière en affaires et en droit, il est devenu premier ministre en 1984 et a réalisé des progrès considérables dans des dossiers importants, ici au pays et ailleurs dans le monde. Il a négocié l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et, plus tard, l'Accord de libre-échange nord-américain élargi avec les États-Unis et le Mexique. Il a œuvré à bâtir des ponts entre le Canada français et le Canada anglais. Il a été à l'avant-garde des questions environnementales, contribuant à la conclusion d'un accord sur la qualité de l'air avec les États-Unis en vue de réduire les pluies acides, faisant la promotion de la première Loi canadienne sur la protection de l'environnement et créant plusieurs nouveaux parcs nationaux. Et il a incarné les valeurs canadiennes en s'opposant à l'apartheid en Afrique du Sud.

« Après son mandat, M. Mulroney a continué de mener une vie active, siégeant à divers conseils



Brian Mulroney

d'administration. Il a également été président de Quebecor Inc. et de Forbes Global Business and Finance. Par ailleurs, il a été pendant près de 30 ans partenaire principal au sein du cabinet d'avocats international Norton Rose Fulbright Canada, basé à Montréal. M. Mulroney n'a jamais cessé de travailler au service des Canadiens, et il a toujours cherché à faire de notre pays un endroit où il fait bon vivre.

« Pour ses multiples réalisations, M. Mulroney a reçu de nombreux honneurs et prix, notamment l'Ordre du Canada, l'Ordre national du Québec et le prix Woodrow Wilson pour les services publics. Leader respecté et reconnu à l'échelle mondiale, M. Mulroney a également reçu certaines des plus hautes distinctions décernées par des gouvernements du monde entier.

« Au moment où nous pleurons sa disparition, nous gardons sa famille et ses amis dans nos pensées. Nous saluons et célébrons également le rôle joué par M. Mulroney en vue de bâtir le pays moderne, dynamique et prospère que nous connaissons tous aujourd'hui. »

Déclaration de Norton Rose Fulbright à la suite du décès de l'ancien premier ministre du Canada et associé principal du cabinet

Au nom de Norton Rose Fulbright, où le très honorable Brian Mulroney a amorcé et conclu sa carrière en droit, nous souhaitons offrir nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à nos compatriotes du Canada à la suite du décès de ce grand homme et leader. Le souvenir qu'il laisse sera celui d'un homme d'État, d'un visionnaire et d'un humaniste.

Avant de se lancer en politique, M. Mulroney a d'abord exercé le droit à notre bureau de Montréal, puis assuré la présidence de la Compagnie Iron Ore du Canada. Plus tard, en qualité de premier ministre, il a su mettre à profit son brillant esprit juridique, son judicieux sens des affaires et sa redoutable force de caractère pour propulser le pays vers l'avant, notamment en mettant en œuvre des initiatives inédites et en créant de solides partenariats qui ont résisté à l'épreuve du temps. Sous son leadership, le Canada a négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et, ultérieurement, l'ALENA : grâce à ses qualités de stratège et à sa persévérance, il a ainsi réussi à surmonter une importante vague d'opposition politique. Cet homme d'affaires prônant une approche conservatrice sur le plan fiscal a tout de même un solide bilan environnemental à son actif, son gouvernement étant à l'origine de la Loi sur la protection de l'environnement et du Traité sur les pluies acides avec les États-Unis ainsi que de la création de nombreux parcs nationaux.



Brian Mulroney

Lorsque l'Éthiopie a été frappée par la famine et que le monde entier tardait à réagir, il a fait preuve d'une conviction morale sans faille pour mobiliser les ressources qui ont permis de sauver des millions de vie. Par ailleurs, son sens de la justice et son intégrité l'ont amené à dénoncer le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et à influencer d'autres leaders afin de former une alliance stratégique qui a contribué à mettre fin à la ségrégation raciale institutionnalisée.

Suite à la page 9

Volume 27, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Jeanne d'Arc Tissot, Vice-présidente,
 administration
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2023 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Jean Charest quitte McCarthy Tétrault à 65 ans, joint TCJ, un cabinet régional qui a le vent dans les voiles	3
Lire entre les lignes – déchiffrer ce qui n'est pas là <i>Par Un Chi Kuan et Corey Bloom,</i>	4
Déclaration du premier ministre concernant le décès du très honorable Brian Mulroney	6
Déclaration de Norton Rose Fulbright à la suite du décès de l'ancien premier ministre du Canada et associé principal du cabinet	7
Ed Broadbent 1937-2023 <i>Par Robert Levesque,</i>	10
L'ancien chef du NPD Ed Broadbent est mort	12
Décès de Me François Lamarre, associé fondateur de Cain Lamarre <i>Par Yvan Bujold,</i>	15
Constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État	16
La Ville de Laval a récupéré 60 M\$ au profit de la population lavalloise et mise sur des mesures exemplaires pour l'avenir	17
Une majorité de femmes siègera désormais à la Cour suprême du Canada	19
Erreur judiciaire : le Ministre de la justice du Canada ordonne une mesure de réparation dans le dossier M.R.	21
Walied Soliman, avocat de premier plan en fusions et acquisitions, est nommé président mondial de Norton Rose Fulbright pour 2024	23
Nouveau leadership pour le plus grand cabinet d'avocats au Québec	25
Fasken nomme Marie-Josée Neveu à la présidence de son Conseil des associés	25
Le professeur émérite Jean Héту enseigne le droit à la Faculté depuis plus de 50 ans	26
Félicitations aux avocat-es qui accéderont au rang d'associé-e et d'avocat-e-conseil en 2024	27
Hommage et remerciement à la grande dame qui a maintenu en vie Le Monde Juridique, Jeanne D'Arc Tissot, Vice-présidente, administration	31

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Comme il l'a écrit dans ses mémoires, il était conscient que « le leadership exige la capacité de se tenir debout, seul dans la tempête, à percevoir des possibilités que d'autres ignorent et à poursuivre des objectifs contre vents et marées ».

À l'occasion d'une activité privée tenue en 2021 avec des avocats et avocates du bureau d'Ottawa, alors qu'il était invité à partager les plus beaux moments de sa carrière, il a relaté sa première conversation téléphonique avec Nelson Mandela le jour de la libération de ce dernier après 27 années de prison. « Mandela a dit : "Pendant mon emprisonnement... on m'a dit qu'un jeune premier ministre conservateur élu au Canada avait décidé de faire de ma libération et de la lutte contre l'apartheid le principal objectif de son gouvernement en matière de politique étrangère. Alors, je vous ai suivi pendant toutes ces années [...] je vous appelle simplement pour vous dire que, si vous le souhaitez, et en raison de la bonté et du soutien de la population canadienne à mon endroit, et comme vous avez pris le relais alors que je n'étais pas en mesure de combattre, j'aimerais que mon premier discours en tant qu'homme libre ait lieu devant un parlement libre, dans un pays libre, au Canada [...]" Il a, selon moi, livré le plus grand discours à la Chambre des communes depuis Churchill en 1942, et ce fut un moment inoubliable. »

Après sa brillante carrière dans l'administration publique, M. Mulroney est retourné à la pratique privée, et sa vaste expérience, ses judicieux conseils et son leadership naturel ont grandement favorisé l'essor de notre cabinet. Entrevoyant ce qu'un réseau mondial offrirait aux clients canadiens dotés d'ambitieux plans à l'échelle internationale, M. Mulroney a d'emblée défendu les fusions à l'origine de notre cabinet actuel. Ce négociateur hors pair, qui savait instaurer la confiance et susciter le consensus dans le cadre de sa pratique du droit, a également été un modèle et un mentor pour un nombre incalculable d'avocats et d'avocates de tous les échelons au cabinet.

Nous souhaitons offrir nos plus sincères condoléances à la famille Mulroney et nous joignons à la population canadienne en deuil pour saluer cet homme, ce leader et cet ami exceptionnel et perpétuer sa mémoire.

Jennifer Teskey, associée-chef de la direction, Norton Rose Fulbright Canada
Walied Soliman, Président, Norton Rose Fulbright Canada

Réconciliation Mulroney-Bouchard

À l'émission du dimanche de Radio-Canada, *Tout le monde en parle*, Luc Lavoie, ami proche de feu Brian Mulroney et de Lucien Bouchard, a révélé que dans un éclair de génie, il avait invité Mulroney et Bouchard à une rencontre chez sa fille et c'est alors après 30 ans de silence que les deux anciens amis depuis le Classe de 1963 à la Faculté de droit de l'Université Laval, où plusieurs autres confrères se croiseront plus tard dans la haute administration publique du Québec et du fédéral autour de Brian Mulroney qu'a eu lieu la réconciliation des deux hommes politiques.



Lucien Bouchard

Dès leur arrivée, ajoute Lavoie, ils se sont dirigés vers un endroit privé et ont entamé leurs retrouvailles...quelques mois seulement avant le décès de l'ancien premier ministre.

Brian Mulroney racontait à qui voulait l'entendre des anecdotes hilarantes qui le mettaient souvent en situation bizarre. Voir celle-ci.

Il est à l'aéroport Logan de Boston et doit traverser ce long immeuble pour aller prendre un avion loin de l'endroit où il se trouve. Il demande assistance à un préposé.

Celui-ci, un gaillard jeune et bâti comme un joueur de football, aperçoit une dame âgée qui roule dans un fauteuil roulant. Il s'adresse à elle ainsi :

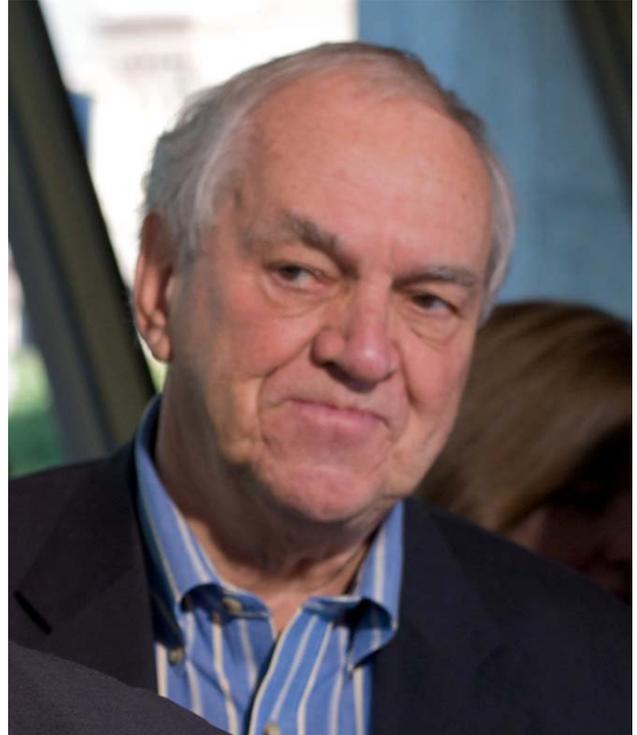
Madam, I must takeover your wheelchair now. I must drive the former dictator of Canada at the other end of the airport to catch his connecting flight. Thank you.

Ed Broadbent 1937-2023

Par Robert Levesque

Comme le Christ, Ed Broadbent a eu une vie privée avant sa vie publique. Mon propos porte sur la phase privée de la vie de mon frère et ami Broadbent. Sur la longue et prolifique carrière politique, j'aurais assez peu à apprendre au lecteur qui s'intéresse le moins à la chose publique. En effet, j'ai eu le plaisir et j'oserais dire le privilège de côtoyer Ed Broadbent lors de nos années d'étude à la London School of Economics and Political Science (LSE). C'était au début des années 1960. Nous étions encore dans la vingtaine. Ed faisait des études de doctorat en science politique à l'Université de Toronto. Comme Ed était un étudiant brillant, ses professeurs jugèrent bon de l'envoyer poursuivre une année d'étude à LSE. Le régime universitaire britannique étant bien différent du nôtre, chaque étudiant se voit assigné un tuteur qui établit son programme de cours, le conseille dans ses lectures, lui fait rédiger des essais et éventuellement dirige sa thèse de maîtrise ou de doctorat. Suite à une entente avec ses professeurs de Toronto, Ed allait travailler sous la direction du professeur Michael Oakeshott, un véritable titan de la science politique. Oakeshott a succédé au très réputé professeur Harold Laski décédé prématurément en 1950 et dont les idées se situaient à gauche du spectre politique. Laski avait débuté sa brillante carrière à l'Université Harvard, mais il a jugé bon de poursuivre à Londres, ses idées et ses enseignements étant jugés trop à gauche, voire radicaux même dans un milieu aussi ouvert que Harvard.

Ed était déjà marié lors de son séjour à Londres. Il avait épousé Yvonne, une jeune et très aimable japonaise qui, au meilleur de mon souvenir, avait fait des études en urbanisme. Elle, de son côté, fréquentait les cabi-



Ed Broadbent

nets d'architecture et d'urbanisme de la capitale britannique. Ces stages n'étaient pas dépourvus d'intérêt, car en 1960, 15 années après la fin de la guerre, Londres se relevait encore des lourds bombardements et des importants dommages subis lors du second conflit mondial. C'était un terrain fertile à cause des importants travaux de reconstruction qui se déroulaient encore dans plusieurs quartiers durement frappés de la ville.

En dehors de nos activités académiques, nous avions des activités qui tournaient, il va sans dire, autour de la politique principalement canadienne. Ed était déjà associé aux activités du Nouveau Parti Démocratique (NDP). Quant à moi cela correspondait aussi à mes vœux. Avant et pendant mes études universitaires, je participais déjà aux activités assez embryonnaires au Québec, il faut le dire, du NDP. Nous tenions sporadiquement

des réunions dans un hôtel de Shawinigan. Cette ville industrielle était, à l'époque, un château fort du syndicalisme d'où l'intérêt pour le NDP d'y tenir des activités. Fort de cette communauté d'intérêts, Ed et moi avons donc décidé de mettre sur pied le NDP Club of London. Nous nous réunissions, aux quinze jours, au second étage d'un PUB du centre de Londres. Parmi les membres fondateurs de ce club, je me souviens de Giles Endicott et de Gerald Caplan organisateur des campagnes électorales de David Lewis, alors député et chef du NDP. Un invité de marque et visiteur fréquent du club était Le politologue Robert McKenzie, professeur de science politique à LSE et analyste politique à la BBC. Il était l'inventeur du fameux swingometer bien connu de tous les auditeurs et spectateurs des émissions d'affaires publiques de la BBC. Il s'agit d'un gadget qui servait à prédire et à expliquer les revirements des votes lors des

élections en Grande Bretagne.

À l'occasion du congé de Noël 1962, j'ai eu le bonheur de voyager sur le Continent avec Ed et Yvonne. J'ai visité la France et une partie de la Suisse avec eux. C'était un voyage surprise et assez peu préparé au plan culturel et touristique. Pour moi, la destination ultime était Genève où j'ai de la famille et où je devais passer une partie du congé de Noël avec mes cousins et cousines. Pour je ne sais quelle raison, J'ai gardé un souvenir particulier de la ville emmurée de Langres et surtout de Reims avec sa célèbre cathédrale gothique. Je me souviens aussi de Bâles en Suisse où nous sommes séparés, moi par train en direction de Genève, Ed et Yvonne je ne sais dans quelle direction. Rentrés à Londres en janvier, nous avons repris nos travaux académiques et bien sûr nos réunions du NDP Club.

Mort de Robert Badinter : retrouvez les réactions et hommages saluant la mémoire d'un « défenseur des causes justes »

[Cliquez ici](#)

« Il était une figure du siècle, une conscience républicaine, l'esprit français », a écrit Emmanuel Macron, après la mort, à l'âge de 95 ans, du ministre de la justice de François Mitterrand et artisan de l'abolition de la peine de mort en France. « Un hommage national lui sera rendu », a annoncé le chef de l'Etat.

Ecpm ouvre un livre d'or en hommage à Robert Badinter

Pour en lire plus, [cliquez ici](#)



Robert Badinter

L'ancien chef du NPD Ed Broadbent est mort

Source : Radio-Canada

Son étoile était socialiste et il l'aura suivie toute sa vie. L'ex-chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) Ed Broadbent est décédé à l'âge de 87 ans, a annoncé l'Institut Broadbent, qu'il a fondé.

Déterminé, voire autoritaire selon certains, Ed Broadbent avait des objectifs clairs. Il faisait de la politique pour améliorer le sort de ses pairs.

Son épouse racontait souvent qu'elle était tombée amoureuse de son idéalisme. De nombreux Canadiens l'aimaient d'un bout à l'autre du pays.



Le chef du NPD Jack Layton (à l'avant-plan, à droite) et Ed Broadbent lors de la campagne électorale de 2008.

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / NATHAN DENETTE

« Ed Broadbent a été tout au long de sa vie un champion de notre mouvement et de notre parti », a réagi le chef actuel du NPD, Jagmeet Singh. « Il a consacré ses talents considérables au projet de la social-démocratie, sans jamais faillir à sa conviction [selon laquelle] nous devons construire un Canada au service de tous et pas seulement des riches et des puissants. »

« J'ai souvent dit qu'Ed était celui que je voulais être quand je serais grand. Il m'a appris ce qu'est le leadership et comment transformer les principes politiques en



Ed Broadbent en 2005

PHOTO : REUTERS / JIM YOUNG

actions qui contribuent à améliorer la vie des gens », a encore affirmé M. Singh dans une déclaration écrite.

Le premier ministre Justin Trudeau a lui aussi salué le « dévouement » d'Ed Broadbent, affirmant que « le Canada est un pays meilleur » grâce à lui. « Défenseur de l'égalité et de la justice, son engagement à aider les autres n'a jamais faibli. Il nous laisse un héritage incroyable qui continuera indéniablement d'inspirer les gens d'un bout à l'autre du pays. »

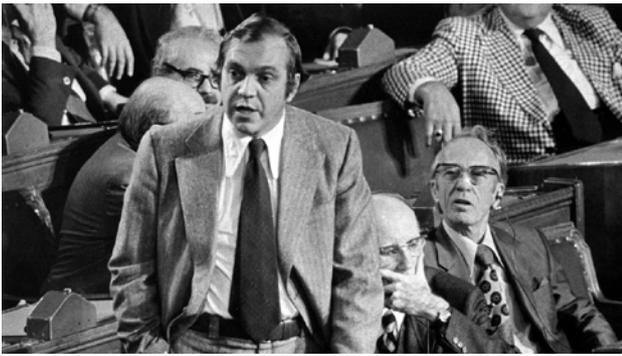
D'Oshawa à Ottawa

Ed Broadbent est né en 1936 à Oshawa. Son père travaillait à l'usine de GM, le cœur économique de cette petite ville ontarienne.

Plutôt intellectuel, le jeune homme fait une maîtrise en philosophie du droit à la London School of Economics et obtient un doctorat en sciences politiques à l'Université de Toronto.

Il enseigne, mais il commence rapidement à se mêler de politique.

En 1968, de justesse, il est élu député du NPD à la Cham-



Le député néo-démocrate Ed Broadbent en 1974
PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / STF

bre des communes, dans la circonscription d'Oshawa-Whitby.

Il fait une première tentative pour décrocher la chefferie en 1971, sans succès, mais il la remportera en 1975.



Ed Broadbent devient chef du NPD

Il est élu vice-président de l'Internationale socialiste en 1978, une organisation mondiale qui regroupe des partis sociaux-démocrates, socialistes et travaillistes.

Lors des élections fédérales de 1984, Ed Broadbent mène une brillante campagne en mettant l'accent sur la réforme fiscale, la diminution des taux d'intérêt et l'égalité pour les femmes.

Le NPD décroche 30 sièges (10 de moins que le Parti libéral), dont 13 en Ontario, alors que les progressistes-conservateurs de Brian Mulroney balaient le pays.

Le politicien est perçu comme un homme sincère, d'une grande honnêteté. Les sondages d'opinion le placent en tête des chefs, devant le libéral John Turner et le progressiste-conservateur Brian Mulroney.

Lors de l'élection de 1988, il fait élire 43 députés, un record pour le NPD à ce moment. Le Parti progressiste-conservateur remporte un second mandat.



John Turner, Ed Broadbent et Brian Mulroney lors d'un débat des chefs en anglais en 1984. PHOTO : GETTY IMAGES/BORIS SPREMO



Téléjournal Le point, octobre 1988 (partie 1)

Malgré cette montée, Ed Broadbent fait face aux critiques de ses collègues pour ne pas s'être opposé à l'accord de libre-échange et pour avoir appuyé l'accord du lac Meech. Il démissionne. Audrey McLaughlin lui succède en décembre 1989.



Téléjournal Le point, octobre 1988 (partie 2)

L'année suivante, il est nommé président du nouveau Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, une initiative du gouvernement de Brian Mulroney. Ed Broadbent occupera le poste durant six ans.

Il est fait compagnon de l'Ordre du Canada en 2001.

Trois ans plus tard, en 2004, le charismatique chef du NPD, Jack Layton, incite Ed Broadbent à faire un retour

en politique. Il est élu dans la circonscription d'Ottawa-Centre.



Ed Broadbent fait ses adieux à la Chambre en 2005.
PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / TOM HANSON

Il sera porte-parole en matière de démocratie (réforme parlementaire et électorale, responsabilisation ministérielle et pauvreté infantile). Il quitte la politique un an plus tard pour être au chevet de son épouse Lucille, qui se meurt d'un cancer.

L'appel de la justice sociale le remet au coeur de la vie publique en 2011 lors de la création de l'Institut Broadbent, un centre d'études et de recherches sur la démocratie. Cette année-là, le NPD, mené par Jack Layton, remporte 103 sièges aux élections générales et forme l'opposition officielle face au gouvernement conservateur de Stephen Harper, devenu majoritaire.



Ed Broadbent en avril 2016
PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / ADRIAN WYLD

Il s'est remarié en 2014 avec l'historienne et professeure Ellen Meiksins Wood, décédée depuis.

Ed Broadbent laisse dans le deuil ses deux enfants.

Le monde politique endeuillé

De nombreux hommages de la part de députés et de chefs des différentes formations politiques ont suivi l'annonce du décès de M. Broadbent.

Le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, a notamment tenu à souligner l'apport de M. Broadbent à la social-démocratie. On compare et on respecte. Ed Broadbent a incarné les meilleurs moments d'une gauche canadienne alors que le Québec adoptait durablement la social-démocratie, a affirmé M. Blanchet.

De son côté, le chef du Parti conservateur du Canada, Pierre Poilievre, a offert ses condoléances à la famille d'Ed Broadbent, ajoutant que le Canada doit beaucoup au dévouement de Canadiens patriotes de tous horizons.

Premier ministre du Canada entre 1984 et 1993, Brian Mulroney se souvient quant à lui d'Ed Broadbent comme un homme de principe et un homme de courage. Il était lié à la notion que le Québec faisait partie intégrante et importante de la fédération canadienne. Il a défendu ce principe pendant l'Accord du lac Meech, a rappelé M. Mulroney.

« C'était un vrai et un rare gentleman de la politique. On pouvait s'entendre avec lui sur de grandes questions politiques [...] Il était dépourvu de mesquinerie politique. »

— Une citation de Brian Mulroney,
ancien premier ministre du Canada

Le député Alexandre Boulerice, seul élu néo-démocrate du Québec à Ottawa, a qualifié M. Broadbent de véritable mentor pour des générations de néo-démocrates au pays. C'est une perte pour la gauche et l'ensemble des progressistes. Nous continuerons ses combats, a-t-il écrit.

Le chef adjoint du Parti vert du Canada, Jonathan Pedneault, a salué un homme d'une grande intégrité qui a servi le Canada et les Canadiens avec passion et engagement pendant plusieurs décennies.

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, a également réagi sur le réseau X en faisant état de sa tristesse à la suite du décès d'Ed Broadbent, qu'elle appelait un ami. Mme Plante avait intégré le conseil d'administration de l'Institut Broadbent en 2014 et connaissait personnellement l'ex-chef du NPD.

Décès de Me François Lamarre, associé fondateur de Cain Lamarre

Par Yvan Bujold, Président, Cain Lamarre

Nous avons le regret de vous informer du décès de Me François Lamarre, associé fondateur de Cain Lamarre, survenu le 5 février 2024, à l'âge de 86 ans, après une longue et brillante carrière d'avocat.

Originaire de Jonquière au Saguenay, il a étudié le droit à l'Université Laval et à la London School of Economics. Il a pratiqué le litige avec des succès remarquables devant les tribunaux, dont la Cour suprême du Canada, qui lui ont rapidement permis de se forger une excellente réputation en responsabilité civile, particulièrement en assurance, et dans plusieurs autres domaines de la pratique du droit.

Il a été un partenaire de longue date de Me Lucien Bouchard et un pilier du cabinet Fradette Bergeron Cain et Bouchard au Saguenay, qui a éventuellement donné naissance à Cain Lamarre, un bureau qui compte aujourd'hui 550 membres répartis dans 14 places d'affaires.

Fort de son audace légendaire, Me Lamarre a été l'initiateur de l'implantation de Cain Lamarre Wells à Montréal en 1989.

On lui reconnaît une grande détermination, un flair de juriste et une sensibilité particulière pour les iniquités et les injustices. Il était un avocat plaideur redouté et redoutable dont la recette reposait sur le travail et la minutie.

«C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre cher collègue et ami, Me François Lamarre. Membre fondateur de notre cabinet, il a



également contribué à sa réussite en y insufflant son humanisme et son engagement envers la communauté. François nous manquera beaucoup, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Nous les assurons de notre soutien dans cette épreuve difficile.», souligne Me Yvan Bujold, président de Cain Lamarre.

Me Lamarre laisse dans le deuil son épouse Louise Fradette, ses enfants Éric, Valérie et Anne-Louise, ainsi que quatre petits-enfants et un arrière-petit-fils. Une grande page de l'histoire de Cain Lamarre se tourne aujourd'hui avec le départ de cet homme dont le travail inlassable et les valeurs profondes ont contribué à façonner ce que nous sommes.

Merci Me Lamarre!

Constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État

Texte intégral de l'arrêt : [Constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État](#) (3 Mo)

English Translation of the Judgment of the Court: [Constitutionality of the Act respecting the laicity of the State](#) (2 Mo)

SOMMAIRE

Ce sommaire ne fait pas partie de l'arrêt de la Cour, ne tient pas lieu des motifs de celui-ci et ne doit pas être utilisé dans des procédures judiciaires.

Depuis son adoption, la Loi sur la laïcité de l'État (« Loi ») est objet de controverse. L'on peut certainement entretenir des opinions diverses à son sujet, que ce soit politiquement, sociologiquement ou moralement. L'arrêt de la Cour, toutefois, ne s'intéressera évidemment qu'à l'aspect juridique du débat. La Cour, comme avant elle la Cour supérieure, agit en effet ici dans le cadre d'un processus de contrôle de la légalité de la Loi (processus initié par différents groupes de justiciables) et elle ne statue pas sur la sagesse de celle-ci. (Par. 11 à 14)

L'arrêt de la Cour tranche ainsi le sort de huit appels, de quatre appels incidents et de quatre interventions à l'encontre du jugement rendu le 20 avril 2021 par la Cour supérieure (l'honorable Marc-André Blanchard), lequel déclare inopérantes, sous deux rapports, certaines dispositions de la Loi, qui est validée pour le reste.

Reprenant pour l'essentiel le débat qui s'est déroulé devant la Cour supérieure, la contestation de la Loi en appel comporte deux volets principaux : (1) les arguments constitutionnels non rattachés aux droits fondamentaux et (2) les arguments fondés sur les droits fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés (« Charte canadienne ») et par la Charte des

droits et libertés de la personne (« Charte québécoise »).

Sous le premier volet, les parties font valoir des arguments liés aux thèmes suivants :

- le partage des compétences législatives (art. 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 (« LC 1867 »));
- l'effet supralégislatif de certaines lois préconfédératives (Acte de Québec, Loi sur les rectoreries, Loi Hart);
- l'architecture constitutionnelle et les principes non écrits de la Constitution;
- l'art. 31 de la Charte canadienne.

Sous le deuxième volet, les parties invoquent des arguments liés aux thèmes suivants :

- l'usage des dispositions de dérogation prévues dans la Charte canadienne (art. 33) et dans la Charte québécoise (art. 52);
- la violation de certains droits fondamentaux (libertés de conscience, de religion et d'expression; droits à l'égalité) et l'octroi de réparations déclaratoires et pécuniaires;
- l'égalité de garantie des droits pour les personnes des deux sexes (art. 28 de la Charte canadienne et 50.1 de la Charte québécoise);
- les droits à l'instruction dans la langue de la minorité (art. 23 de la Charte canadienne);
- le droit à l'éligibilité aux élections législatives provinciales (art. 3 de la Charte canadienne);
- la validité des exercices de dénombrement menés par le gouvernement avant l'adoption de la Loi.

L'arrêt de la Cour traite successivement de chacun de ces sujets.

Pour lire la suite, [cliquez ici](#)

La Ville de Laval a récupéré 60 M\$ au profit de la population lavalloise et mise sur des mesures exemplaires pour l'avenir

Source : site web, ville de Laval

Bilan des actions dans la lutte à la corruption et à la collusion

La Ville de Laval scelle le 20 février 2024 le dernier chapitre d'une période sombre de son histoire, en faisant le bilan des dernières années et en présentant les résultats finaux des mesures déployées, notamment dans le cadre de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics. Il y a près d'une décennie, elle s'est engagée dans un processus rigoureux visant à redéfinir ses pratiques et à restaurer la confiance des citoyens et des citoyennes à la suite des scandales liés à la fraude et aux manœuvres de corruption et de collusion.

« La corruption a un coût immense pour la société. Cela fait en sorte que les citoyens et les citoyennes payent trop cher pour les services obtenus, mais plus grave encore, la corruption érode le principe d'équité sur lequel repose notre système démocratique et le principe de compétitivité sur lequel repose notre système économique. Alors qu'une trentaine de personnes ont été reconnues coupables, que plusieurs entreprises mêlées à la collusion ont été contraintes de cesser leurs activités et que près de 60 M\$ ont été récupérés par la Ville de Laval, nous pouvons dire mission accomplie! Nous avons récupéré l'argent volé aux citoyens et aux citoyennes, et surtout, nous avons envoyé le message clair que des conséquences atten-

dent ceux et celles qui ne respectent pas nos lois. Aujourd'hui, en rétablissant la confiance et la rigueur auxquelles ont droit les citoyens et les citoyennes, nous pouvons tourner la page sur un moment sombre de notre histoire et regarder avec confiance vers l'avenir. »

— Stéphane Boyer, maire de Laval

Récupération des sommes

Au cœur de la récupération des sommes, une équipe spécialisée formée d'enquêteurs et de juristes a été à pied d'œuvre entre 2016 et 2024. Celle-ci a déposé son [bilan des opérations](#) qui relate ses interventions des dernières années.

« Sa mission était de faire toute la lumière sur les stratagèmes exposés, d'entreprendre les procédures nécessaires contre les fournisseurs et les facilitateurs soupçonnés et de maximiser la récupération des sommes dues. En étroite collaboration avec les avocats du Service des affaires juridiques, mandatés pour tenter des poursuites civiles en vertu de la loi, les équipes ont travaillé sans relâche. Aujourd'hui, la Ville de Laval a récupéré des sommes considérables, elle a développé une expertise de pointe et elle peut mieux accompagner l'ensemble des opérations contractuelles. »

— Me Simon Tremblay, directeur du Service des affaires juridiques

Les sommes récupérées à ce jour ont été réinvesties dans des programmes et des services ayant un impact

direct sur la communauté lavalloise. Soulignons, parmi ces initiatives, la création du [Fonds Place-du-Souvenir](#), un levier d'intervention visant le plein épanouissement de jeunes issus de milieux défavorisés, la contribution de 20 M\$ à la [réserve pour l'acquisition et la mise en valeur de milieux naturels](#), ainsi que celle au [paiement comptant des immobilisations pour éviter le recours à l'endettement](#).

Renaissance institutionnelle

La création du Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval (BIEL), en 2014, a joué un rôle crucial dans la refonte institutionnelle de la Ville de Laval. Celui-ci a permis de renforcer les valeurs éthiques au sein de l'administration municipale, en plus d'assurer une surveillance accrue des pratiques professionnelles et de la gestion des contrats.

En parallèle, les mécanismes de gouvernance et d'attribution de contrats ont été révisés et optimisés pour garantir une gestion transparente et responsable de la municipalité.

« Forte de tous ces efforts, Laval est aujourd'hui une référence pour d'autres municipalités du Québec. Grâce à des initiatives concrètes, notre ville démontre qu'il est possible de se relever d'une période trouble et de passer de dernière de classe à leader. »

— Stéphane Boyer, maire de Laval

Faits saillants

- Près de 60 M\$ récupérés grâce aux ententes conclues dans le cadre du Programme de remboursement volontaire (PRV), aux mises en demeure et aux autres recours civils entrepris en vertu de la loi :
 - Terrain d'entente avec 17 participants dans le cadre du PRV et 25 M\$ récupérés;
 - Conclusion favorable dans 13 poursuites civiles, dont 12 ont fait l'objet d'ententes. Un seul dossier a fait l'objet d'un jugement de la part de la Cour d'appel du Québec, et ce, en faveur de la Ville de Laval, pour un total de 35 M\$ récupérés.
- Pour s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais, le BIELT joue un rôle important en matière de prévention et assure une surveil-

lance des pratiques professionnelles et de gestion contractuelle.

- Un code d'éthique moderne est en place pour les fonctionnaires et les élus, les mécanismes de gouvernance et d'attribution des contrats sont plus robustes et la Commission de la gouvernance assure la surveillance de la reddition de comptes d'organismes à but non lucratif quant à leur utilisation des subventions obtenues de la part de la Ville.
- Depuis sa création en 2017, le Fonds Place-du-Souvenir a soutenu 45 projets à l'échelle locale et régionale destinés à des jeunes de 0 à 17 ans de Laval. Par le biais d'une trentaine d'organismes, près de 45 000 jeunes issus de milieux défavorisés ont ainsi bénéficié de programmes et de services visant leur plein épanouissement.

Nomination à la Cour suprême du Canada

Message de David Lametti, ancien ministre de la Justice du Canada sur sa page [LinkedIn](#):



Mary Moreau est une juriste exceptionnelle qui, grâce à son intelligence et à son jugement, améliorera la Cour suprême et la vie de tous les Canadiens. Mes sincères félicitations pour cette nomination des plus méritées

Une majorité de femmes siègera désormais à la Cour suprême du Canada

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé aujourd'hui qu'il propose de nommer l'honorable Mary T. Moreau à la Cour suprême du Canada.

La remarquable carrière de la juge en chef Moreau dans le milieu juridique comprend 29 années à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta. En 2017, elle a été nommée juge en chef de ce tribunal. Avant d'accéder à la magistrature, la juge en chef Moreau a exercé le droit criminel, le droit constitutionnel et le droit civil à Edmonton, en Alberta. Tout au long de sa carrière, elle a été grandement active dans les domaines de la formation, de l'administration et de la déontologie judiciaires, autant au Canada que dans le reste du monde.

Après l'annonce d'aujourd'hui, les membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes participeront à une audience spéciale du Comité, le 2 novembre 2023, pour connaître les raisons motivant le choix de la juge en chef Moreau. Au cours de cette audience, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Arif Virani, et le président du Comité consultatif indépendant sur les nominations des juges à la Cour suprême du Canada, l'honorable H. Wade MacLauchlan, prendront la parole.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilisation, il y aura ensuite une séance de questions et réponses avec la candidate. Les personnes qui participeront à cette séance sont les membres du Comité permanent de la Chambre des communes, les



L'honorable Mary Moreau

membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et un membre du Parti vert du Canada. La séance sera animée par Érik Labelle Eastaugh, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Cette nomination vise à pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite du juge Russell Brown.

« Je suis heureux de proposer la nomination de la juge Mary T. Moreau à la Cour suprême du

Canada, à la suite d'un processus ouvert et non partisan. Je suis convaincu que son impressionnante carrière dans le milieu juridique et son attachement envers l'équité et l'excellence font de la juge en chef Moreau un choix inestimable pour le plus haut tribunal de notre pays.»

— *Le très hon. Justin Trudeau, premier ministre du Canada*

Le processus de sélection a été lancé le 20 juin 2023 afin de pourvoir le poste laissé vacant à la Cour suprême du Canada.

Parmi les candidatures reçues, les membres du Comité consultatif indépendant sur la nomination des juges de la Cour suprême du Canada ont identifié des juristes du plus haut calibre qui sont effectivement bilingues et qui répondent aux exigences réglementaires d'admissibilité à un siège réservé à l'Ouest ou au Nord du Canada, conformément au principe conventionnel de la représentation régionale dans le plus haut tribunal du Canada. Ils ont ensuite soumis une liste restreinte de candidats au premier ministre pour examen.

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau processus pour les nominations à la Cour suprême du Canada. Il prévoyait la création d'un comité consultatif indépendant et non partisan afin de trouver des candidats qualifiés et pertinents pour siéger à la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême du Canada est constituée de neuf juges, dont un juge en chef. Ils sont tous nommés par le gouverneur en conseil et doivent être choisis parmi les juges d'une cour supérieure provinciale ou parmi les avocats inscrits pendant au moins dix ans au barreau d'une province ou d'un territoire.

À propos de l'honorable Mary T. Moreau

L'honorable Mary T. Moreau est née à Edmonton, en Alberta. Avant d'entamer ses études en droit, elle a étudié à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Elle a terminé son baccalauréat en droit à l'Université de l'Alberta en 1979, après avoir participé au programme d'échanges en common law et droit civil de l'Université de Sherbrooke en 1977. En 2019, elle a obtenu un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et, plus tôt cette année, le prix d'excellence pour l'ensemble de ses

réalisations, décerné par l'association Women In Law Leadership.

La juge en chef Moreau a été admise au barreau de l'Alberta en 1980. Quand elle était avocate, elle exerçait principalement le droit criminel, le droit constitutionnel et le droit civil. Elle a plaidé dans le cadre de nombreuses affaires importantes liées aux droits des minorités linguistiques et à la Charte canadienne des droits et libertés. Elle est cofondatrice de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta.

Elle a été nommée juge à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta en 1994. De plus, elle a été nommée juge adjointe à la Cour suprême du Yukon en 1996, puis à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest en 2005. En 2017, elle a été nommée juge en chef de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta.

Tout au long de sa carrière judiciaire, la juge en chef Moreau a été grandement active dans les domaines de la formation, de l'administration et de la déontologie judiciaires.

Elle donne régulièrement de la formation à des juges dans le cadre de conférences et de programmes, et a coprésidé pendant six ans la conférence nationale annuelle du printemps sur le droit criminel organisée par l'Institut national de la magistrature. En outre, elle participe activement à des projets internationaux de formation et de soutien des juges. De 2014 à 2017, elle a siégé au Comité consultatif national sur la déontologie judiciaire. De 2011 à 2012, elle a été présidente de l'Association canadienne des juges des cours supérieures.

Elle préside actuellement le Comité consultatif de la magistrature sur la nomination des juges militaires ainsi que le Comité consultatif de la magistrature sur l'engagement international du Commissariat à la magistrature fédérale.

La juge en chef Moreau est membre du Conseil canadien de la magistrature depuis 2017. Elle est membre du comité exécutif du Conseil depuis 2021 et du comité sur la conduite des juges depuis 2020. Elle préside le sous-comité sur la technologie depuis 2022. De plus, elle est membre du Comité d'action sur la modernisation des activités judiciaires, qui est coprésidé par le ministre de la Justice et le juge en chef du Canada.

Erreur judiciaire : le Ministre de la justice du Canada ordonne une mesure de réparation dans le dossier M.R.

Le Projet Innocence Québec a le plaisir d'annoncer que le 26 octobre 2023, le Ministre de la justice du Canada a ordonné une mesure de réparation dans le dossier de M.R. en renvoyant le dossier à la Cour d'appel du Québec. Le Ministre de la justice a déterminé qu'il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite dans ce dossier.

Le Projet Innocence Québec a soumis le dossier de M.R. au Ministre de la justice du Canada en janvier 2017 afin d'obtenir une révision de sa condamnation criminelle selon l'article 696.1 du Code criminel. Me Lida Sara No-uraie, Ad. E. et Me Nicholas St-Jacques, Ad. E., ont piloté le dossier en collaboration avec des étudiants en droit de l'Université du Québec à Montréal.

M.R. a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur un enfant il y a plus de 20 ans. Son appel à la Cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada avaient ensuite été rejetés. Lors du procès, l'enfant n'a pas témoigné et ses verbalisations ont été rapportées par certaines personnes. Le ministère public a alors eu recours aux services d'un psychologue afin d'évaluer la fiabilité des propos de l'enfant et la nécessité de ne pas le faire témoigner. Le psychologue a d'ailleurs témoigné pendant quatre jours, soit la moitié de la durée de la preuve du ministère public. Après l'épuisement des recours judiciaires, il a été découvert que ce psychologue avait lui-même perpétré des infractions de nature sexuelle sur des enfants à une période concomitante à celle où il procédait à l'évaluation de l'enfant dans le dossier de M.R.



La méthodologie employée par le psychologue pour évaluer la fiabilité des propos de l'enfant a par ailleurs fait l'objet d'évaluations indépendantes qui recensent de nombreux et graves manquements. Le psychologue en question a par ailleurs été radié de son ordre professionnel.

En 2007, M.R. a également passé un test polygraphique avec succès.

Projet Innocence à la télévision

La série captivante Projet Innocence promet une distribution incroyable qui saura captiver les téléspectateurs. Cette série télévisée diffusée à l'hiver 2024 sur Noovo offre un récit palpitant centré sur Stella Launière, une étudiante en droit, qui réalise un stage au sein du Projet Innocencesous la supervision du renommé criminaliste Armand Coupal. Leur mission : prouver l'innocence d'Anderson Jean-Louis, un criminel condamné pour des

méfais graves, dont un meurtre qu'il affirme n'avoir pas commis

Parmi les acteurs qui donneront vie à ces personnages fascinants, on retrouve Emi Chicoine, qui incarne le rôle de Stella Launière. Brillante et déterminée, elle se trouve au cœur de l'action alors qu'elle tente de prouver l'innocence d'Anderson

Guy Nadon joue le rôle d'Armand Coupal, un criminaliste expérimenté, quelque peu bourru, qui supervise Stella dans sa quête de justice.

Fayolle Jean Jr incarne Anderson Jean-Louis, le condamné qui clame son innocence depuis 13 ans et dont l'ultime espoir repose sur le Projet Innocence.

La distribution de Projet Innocence s'enrichit également de talents tels que Benoît Brière, Claudia Bouvette, Audrey Roger, Geneviève Rochette et Linda Malo. Une

présence remarquable vient s'ajouter à cette liste déjà impressionnante : [Sophie Lorain, qui assume également un rôle au sein de la série.](#)

La série se plonge dans des intrigues palpitantes et des rebondissements captivants tout en explorant les dynamiques entre les personnages. Armand Coupal, à travers sa philosophie « pour innocenter un accusé, il faut savoir se salir les mains », guidera Stella et les téléspectateurs à travers des scénarios intenses et des dilemmes moraux.

Avec une distribution aussi diversifiée et talentueuse, « Projet Innocence » promet une expérience de visionnement des plus captivantes. Les téléspectateurs pourront s'attendre à être emportés dans des enquêtes passionnantes et des questionnements éthiques complexes, tout en découvrant la vérité derrière les apparences.

Message du Département des sciences juridiques de l'UQAM suite à la nomination de Me Lida Sara Nouraie, à la Cour du Québec

Toutes nos félicitations à la diplômée du Département des sciences juridiques – UQAM, Me Lida Sara Nouraie, nommée juge de la Cour du Québec !

Me Lida Sara Nouraie a été admise au Barreau en 2006 et a commencé sa carrière en pratique privée au sein du cabinet qui porte aujourd'hui le nom de Joncas, Roy, Nouraie, Massicotte. Elle a acquis une solide expérience devant toutes les instances judiciaires et, au cours des dernières années, Me Nouraie a agi dans huit dossiers à la Cour suprême du Canada.

Elle a été récompensée à de multiples reprises par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, l'Association des avocats de la défense de Montréal et l'Association



Me Lida Sara Nouraie

québécoise des avocates et avocats de la défense du Québec. En 2017, elle a aussi reçu le prix Zénith du magazine juridique canadien Lexpert pour son engagement social. En 2021, elle obtient le titre d'avocat émérite, décerné par le Barreau du Québec.

Walied Soliman, avocat de premier plan en fusions et acquisitions, est nommé président mondial de Norton Rose Fulbright pour 2024

Norton Rose Fulbright, cabinet d'avocats mondial, a annoncé aujourd'hui que [Walied Soliman](#), avocat de premier plan en fusions et acquisitions et coresponsable de l'équipe Situations spéciales, a été nommé président mondial du cabinet pour l'année 2024. À ce titre, il agira comme ambassadeur du cabinet auprès des clients et de ses collègues des 54 bureaux de Norton Rose Fulbright dans le monde entier.

Tout d'abord, M. Soliman a été élu président du cabinet canadien en 2017 et il a déjà agi à titre de président mondial du cabinet en 2019.

« Je suis heureux de réintégrer les fonctions de président mondial de Norton Rose Fulbright. Une des principales forces de notre cabinet réside dans notre capacité de répondre aux besoins d'affaires de nos clients partout dans le monde et de les aider à exécuter leurs plans d'affaires. Nous sommes dotés d'une équipe soudée qui travaille sur des dossiers transfrontaliers complexes et qui veille à ce que nos clients bénéficient de services uniformes et continus et qu'ils aient accès à des personnes-ressources fiables sur qui ils peuvent compter. Mon objectif est de tabler sur ce succès en stimulant la collaboration entre les bureaux à l'échelle mondiale et en favorisant une culture de collégialité et de cohésion parmi notre équipe de plus de 7 000 membres en poste partout dans le monde. En tant que président mondial, j'ai l'intention de continuer à véhiculer des valeurs comme l'inclusion, l'engagement et la fierté,



et consolider le statut de Norton Rose Fulbright à titre de cabinet d'avocats de premier plan et d'employeur de choix à l'échelle mondiale », a affirmé Walied Soliman, président mondial.

Largement considéré comme l'un des plus éminents avocats en matière de situations spéciales au Canada, M. Soliman est coresponsable de l'équipe agissant à ce titre au pays, qui se classe au premier rang parmi les conseillers juridiques représentant des entreprises au Canada, selon les classements des Bloomberg Global Activism Review and League Tables de 2023 et au neuvième rang à l'échelle mondiale parmi les conseillers juridiques représentant les activistes.

M. Soliman a apporté son aide à des clients dans le cadre d'opérations de fusions et acquisitions et de courses aux procurations figurant parmi les plus importantes et les plus complexes au Canada, conseillant des acheteurs, des vendeurs, des conseils d'administration, des initiateurs hostiles et des actionnaires activistes. M. Soliman a pris part à la quasi-totalité des principales courses aux procurations qui ont eu lieu au Canada au cours des dernières années, agissant soit pour les émetteurs, soit pour les activistes. Sa pratique englobe également les restructurations, le financement des sociétés, la gouvernance et les produits structurés.

M. Soliman a pu faire profiter de son expérience et de sa vision lorsque le gouvernement de l'Ontario l'a nommé pour présider le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (2020), dont le mandat consistait à effectuer un examen complet du régime réglementaire régissant les marchés des capitaux. Il a par ailleurs obtenu le titre de conseiller du roi en Ontario en 2023.

Membre du conseil de la Toronto Metropolitan University, de la fondation du SickKids Hospital de Toronto et de l'Initiative BlackNorth, qui a pour mission de mettre un terme au racisme systémique contre les personnes noires, M. Soliman est un pilier au sein de la collectivité. Il a été choisi par l'Association canadienne pour les Nations Unies à titre de lauréat du prix Citoyens du monde, cet honneur lui ayant été décerné pour souligner ses compétences professionnelles et son engagement communautaire (2019).

Le poste de président mondial est occupé par une personne d'une région différente chaque année. M. Soliman succédera à [Scott Atkins](#), associé à Sydney, qui continuera son rôle de président du cabinet en Australie.

Fonds Jacques-Martin un soutien pour l'avenir de jeunes musiciens classiques prometteurs

Un héritage concret au développement de la carrière professionnelle de jeunes musiciens classiques de grand talent.



M. Jacques et Mme Colette Martin

La Fondation du Festival de Lanaudière vient de créer le Fonds Jacques-Martin, afin d'honorer la contribution exceptionnelle de M. Jacques Martin au développement du Festival de Lanaudière et de sa Fondation. Ce fonds, démarré grâce à un capital de 100 000\$ de la Fondation, financera des initiatives du Festival qui encourageront de talentueux musiciens classiques émergents dans la poursuite d'une carrière professionnelle prometteuse.

FAIRE UN DON

« Ce fonds constituera un pont entre la formation universitaire et la vraie vie d'artiste », indique Jacques Martin, dont la famille a également contribué significativement au Fonds. Chaque année, le Festival en percevra les intérêts, puis ils seront investis dans des projets correspondant aux critères établis, en accord avec la famille Martin, principalement Jacques et son épouse Colette. « Ce projet nous enthousiasme beaucoup », lancent Colette et Jacques Martin. « Aider les jeunes musiciens dotés d'une grande réputation nationale à faire le saut à l'international, c'est dans nos cordes! »

Bénéficiaire d'un appariement des gouvernements fédéral et québécois, le Fonds pourra croître grâce aux donateurs désireux d'épauler l'épanouissement des talents musicaux classiques naissants du Québec et du Canada.

Nouveau leadership pour le plus grand cabinet d'avocats au Québec



François Brais

Fasken a le plaisir d'annoncer l'élection de François Brais au poste d'associé directeur de la région du Québec. François entrera officiellement en poste le 1er janvier 2024, succédant ainsi à Éric Bédard, qui a occupé ce poste pendant 12 ans.

François Brais, avocat de droit des affaires, est associé chez Fasken depuis 13 ans. Il supervisera l'ensemble des activités stratégiques du cabinet au Québec.

François est reconnu pour son expertise en fonds d'investissement et en gestion d'actifs par Chambers, Lexpert, Best Lawyers, Who's Who Legal Canada et comme un avocat exceptionnel par Thomson Reuters (Acritas Star™). Parallèlement, il œuvre au sein de la communauté via des institutions telles que le Comité paralympique canadien, le conseil d'administration de Finance Montréal et, jusqu'à tout récemment, le conseil des gouverneurs du Conseil des fonds d'investissement du Québec.

« Éric Bédard laisse derrière lui un bilan spectaculaire. Sous sa gouverne, Fasken a connu une croissance sans précédent, consolidant sa position de leader dans l'industrie juridique. Je suis profondément emballé et motivé d'entamer mon nouveau mandat dès janvier. Sa vision stratégique a renforcé la marque Fasken, développé de nouveaux marchés, attiré des talents exceptionnels, amélioré l'efficacité opérationnelle, et mené à une performance financière remarquable » déclare François Brais.

« La capacité de François à comprendre les affaires de nos clients, à offrir un service d'excellence empreint d'humanité et à propulser le niveau d'efficacité et de créativité des équipes me rend confiant, qu'ensemble, nous pourrions tracer l'avenir, » ajoute Éric Bédard, qui continuera de contribuer au succès du cabinet en tant qu'associé et leader du groupe de pratique dédié aux conseils stratégiques et agira aussi comme conseil au groupe services aux clients privés.

Fasken nomme Marie-Josée Neveu à la présidence de son Conseil des associés



Marie-Josée Neveu

Depuis le 1er janvier 2024, Marie-Josée Neveu est la nouvelle présidente du Conseil des associés de Fasken, succédant à Katherine Pollock. En tant que représentant des associés du cabinet, le

Conseil est chargé de définir la vision stratégique du cabinet et de surveiller ses performances.

Membre du Conseil depuis 2021, Marie-Josée évolue depuis près de 30 ans au sein du cabinet, dont 20 ans en tant qu'associée. Elle est reconnue pour son expertise en matière de gouvernance et siège à divers conseils d'administration, notamment ceux de Centraide du Grand Montréal et de Tourisme Montréal. Elle accompagne et avise des conseils d'administration, comités spéciaux, membres de la haute direction et actionnaires importants dans le cadre d'opérations de fusions et acquisitions et de situations spéciales hautement médiatisées.

Le cabinet est très reconnaissant envers Katherine pour son leadership au cours des trois dernières années. Pendant ses années à la présidence du Conseil, Katherine a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du cabinet. Elle demeurera au Conseil à titre de représentante de l'Ontario.

En plus de Marie-Josée, le Conseil de Fasken est composé de Martin Denyes, associé directeur du cabinet, ainsi que des associés directeurs régionaux et associés suivants : Clarke Barnes, François Brais, Jenny Francis, Karen Sargeant, Blaize Vance, Stuart Brotman, Julie Desrosiers, Ron Ezekiel, Stéphane Fillion, Kibben Jackson, Katherine M. Pollock, Krisztián Tóth, Yomi Akinjide et Karen Wyke.

Le professeur émérite Jean Héту enseigne le droit à la Faculté depuis plus de 50 ans

Le professeur émérite [Jean Héту](#), Ad. E., a commencé sa carrière de professeur à la Faculté le 1er juin 1972 après avoir obtenu une maîtrise en droit de la [Harvard Law School](#). Au fil des ans, il a enseigné le droit social, le droit de l'environnement, le droit administratif et surtout le droit municipal. Son livre intitulé *Droit municipal : Principes généraux et contentieux* qu'il continue de mettre régulièrement à jour est devenu le principal ouvrage de référence en la matière au Québec. Le professeur Héту a pris officiellement sa retraite comme professeur titulaire le 1er janvier 2018 mais il continue, comme chargé de cours, à enseigner le droit municipal aux étudiantes et étudiants inscrits dans le programme de maîtrise en droit notarial ainsi qu'au baccalauréat en droit. Le 1er juin 2023, il a entrepris sa 51e année d'enseignement à la Faculté.

Par ailleurs, il s'intéresse à l'histoire de la Faculté et de ses diplômées et diplômés en publiant divers articles à leur sujet, en plus d'écrire des ouvrages sur la Ville de Lavaltrie, son lieu d'origine, dont il est le président de la [Société d'histoire et du patrimoine](#). À cet égard, il a été honoré le 19 octobre 2023 par l'organisme provincial [Action Patrimoine](#) qui lui a remis un prix spécial pour son engagement exceptionnel dans la préservation et la valorisation du patrimoine de la [Ville de Lavaltrie](#).

Biographie

Jean Héту, Ad. E., est diplômé des facultés de droit des universités de Montréal (LL. L. 1970) et de Harvard (LL. M. 1972, concentration : Urban Legal Studies) et membre du Barreau du Québec depuis 1971. À la Faculté, il enseigne le droit municipal et le droit administratif général. En 1980, il a été corédacteur du Rapport de la Commis-

sion d'enquête sur le coût des jeux de la XXle Olympiade (Rapport Malouf). En 1987, il a présidé le Groupe de travail sur la réforme des cours municipales au Québec et a été membre du Comité de révision de la Loi sur les tribunaux judiciaires qui a recommandé la création de la Cour du Québec. De 1987 à 1991, il a été membre, sur recommandation des doyens des facultés de droit, du conseil d'administration, puis du comité de direction, de la Société québécoise d'information juridique.



Jean Héту

À l'automne de 2004, M. Héту a été nommé par le conseil de la Ville de Montréal pour agir comme secrétaire du Groupe de travail sur le cadre électoral. Il a été pendant plusieurs années président du Comité du Barreau du Québec sur les affaires municipales et membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Vieux Longueuil. Il est membre du Comité de sélection du fonds d'aide juridique de l'Union des Municipalités du Québec. Il est avocat-conseil auprès du cabinet Dufresne Hébert Comeau, spécialisé en droit municipal. Auteur de nombreux ouvrages portant sur le droit municipal, Jean Héту dirige également le bulletin intitulé *Actualité juridique municipale* par CCH ltée. Son ouvrage intitulé *Droit municipal : Principes généraux et contentieux* est constamment cité par tous les tribunaux québécois.

Félicitations aux avocat·es qui accéderont au rang d'associé·e et d'avocat·e-conseil en 2024

Norton Rose Fulbright Canada présente 17 avocat·es qui ont incarné l'excellence juridique, le service aux clients et le travail d'équipe et qui accèdent au statut d'associé·es ou d'avocat·es-conseil en 2024. Nous les félicitons pour cette réalisation de taille.

« Ce groupe accompli d'avocat·es témoigne de la vitalité de notre équipe. Nous sommes optimistes pour l'avenir grâce à ces leaders au talent exceptionnel. »

Jennifer Teskey, associée-chef de la direction canadienne.

Voici les personnes promues : Associé·es



Edward Anido

Ottawa | Droit des affaires

M. Anido allie solides compétences juridiques, sens commercial aigu et pragmatisme.

Pratique : Droit bancaire et financement

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Roger Bill

Montréal | Droit des affaires

M. Bill est reconnu pour l'étendue de son savoir-faire, son pragmatisme en affaires et ses compétences au chapitre de la gestion des clients.

Pratique : Droit des sociétés, fusions et acquisitions et valeurs mobilières

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Ted Brook

Toronto | Litiges

M. Brook est passé maître dans l'art de guider les clients tout au long du processus judiciaire. Il s'est taillé une excellente réputation en tant qu'avocat aux conseils juridiques avisés, pratiques et créatifs.

Pratique : Litiges et différends

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Catherine Dubé
Montréal | Droit des affaires

Mme Dubé est reconnue pour son professionnalisme et son approche axée sur les clients ainsi que son excellent sens stratégique et ses compétences en négociation hors pair.

Pratique : Fiscalité

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Connor Kense
Calgary | Droit des affaires

Les compétences de M. Kense sont très prisées par les clients aux dossiers complexes et médiatisés, et il est très apprécié de ses collègues qui aiment travailler avec lui.

Pratique : Droit des sociétés, fusions et acquisitions et valeurs mobilières

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Nader Hasan
Toronto | Droit des affaires

M. Hasan est un avocat très compétent doté d'une éthique de travail remarquable, qui allie créativité et pragmatisme et apporte une perspective d'affaires à sa pratique.

Pratique : Droit des sociétés, fusions et acquisitions et valeurs mobilières

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Lucy L'Hirondelle
Calgary | Litiges

Avocate hautement qualifiée dotée d'un grand sens stratégique et de solides connaissances, Mme L'Hirondelle possède une capacité naturelle à tisser des liens et à développer ses relations.

Pratique : Litiges et différends

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Jeff Kang
Toronto | PI

M. Kang élabore des stratégies de PI en s'appuyant sur ses connaissances techniques poussées, son expérience sectorielle et son esprit d'entreprise.

Pratique : Propriété intellectuelle

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI

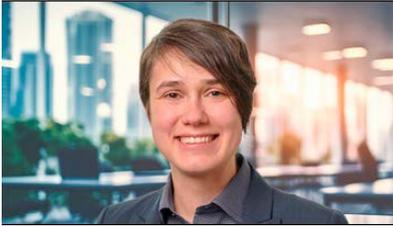


Eric Malysa
Vancouver | Droit des affaires

M. Malysa fournit des conseils relativement à des opérations complexes visant des sociétés et des opérations sur le marché des capitaux d'investissement. Habile négociateur commercial, il est très estimé pour son leadership et ses compétences en résolution de problèmes.

Pratique : Droit des sociétés, fusions et acquisitions et droit commercial

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Sarah McCalla

Vancouver | Litiges

Sarah a noué de solides relations avec ses clients. Elle est très respectée par ces derniers et ses collègues pour ses compétences juridiques, son intelligence, son discernement et son dévouement.

Pratique : Litiges et différends

**POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI**



Raphaëlle Mignault

Québec | Litiges

Mme Mignault est reconnue pour ses compétences juridiques, ses connaissances sectorielles de pointe, son instinct stratégique et sa compréhension des besoins de ses clients.

Pratique : Litiges et différends

**POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI**



Dominique Noël

Montréal | Litiges

M. Noël est un avocat plaidant efficace et compétent et un fin stratège, souvent appelé à relever des défis inédits.

Pratique : Litiges et différends

**POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI**



WILSON & LAFLEUR

Une tradition d'excellence!

**Nouvelle édition
chez Wilson & Lafleur**

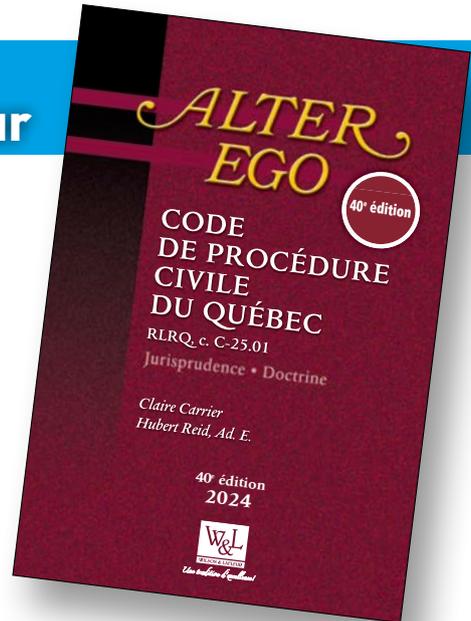
**Votre meilleur compagnon
depuis maintenant 40 ans !**

475 jugements ont été ajoutés dans cette nouvelle édition dont :

- 5 jugements Cour suprême
- 300 jugements de Cour d'appel
- 150 jugements de Cour supérieure
- 20 jugements de Cour du Québec

**Prix spécial de 100 \$ pour le 40^e anniversaire
de l'Alter Ego Code de procédure civile**

Disponible à compter de la fin du mois de mars 2024



Auteur(s) : Hubert REID et Claire CARRIER • **Éditeur :** Wilson & Lafleur • **Année :** 2024
Nombre de pages : environ 2 800 • **Type de reliure :** rigide • **ISBN :** 9782896896400
Format : Papier • **Prix :** 100,00 \$

COMMANDE TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 15
514 875-6326
(Sans frais) 1 800 363-2327

LIBRAIRIE

445, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2Y 2Y7

COMMANDE EN LIGNE

wilsonlafleur.com
COMMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR
514 875-8356



Jean-Philippe Pelletier
Québec | Droit des affaires

M. Pelletier est estimé pour son excellent discernement, son approche fondée sur les clients et son esprit d'équipe.

Pratique : Droit bancaire et financement

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Chanelle Wong
Vancouver | DET

Ses talents juridiques, alliés à son discernement et à son intelligence, font de Mme Wong la conseillère de confiance de nombreux clients.

Pratique : Droit de l'emploi et du travail

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Sam Zadeh
Toronto | Droit des affaires

M. Zadeh allie maîtrise technique et compétences en leadership et sait créer un environnement de collaboration.

Pratique : Droit des sociétés, fusions et acquisitions et valeurs mobilières

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI

Avocat-es-conseil



Odile Archambault
Québec | Litiges

On fait souvent appel à Mme Archambault pour sa vaste expérience et ses solides connaissances techniques et juridiques.

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI



Matthew Lau
Toronto | Droit des affaires

Figurant parmi les personnes de référence pour l'analyse de questions réglementaires et juridiques complexes, M. Lau offre des conseils prisés sur des enjeux difficiles, inédits et cruciaux dans divers secteurs.

POUR EN APPRENDRE PLUS
CLIQUEZ ICI

Pour consulter la liste des associé-es nouvellement promu-es à l'échelle mondiale chez Norton Rose Fulbright, [cliquez ici](#)

Le Monde Juridique a 40 ans

Hommage et remerciement à la grande dame qui a maintenu en vie Le Monde Juridique, Jeanne D'Arc Tissot, Vice-présidente, administration

En avril 2024, Le Monde Juridique aura 40 ans. C'est au début d'avriul 1984 qu'est né cette publication dédiée aux juristes du Québec, avocates et avocats, juges de toutes les juridictions incluant la Cour suprême du Canada et les conseillers juridiques d'entreprises, les juristes des gouvernements et les écoles de droit des universités du Québec et Ottawa.

Je tiens à rendre hommage à la Viice-présidente, administration du magazine, Mme Jeanne D'Arc Tissot, moïn épouse que je chéris depuis 1967, mère de nos quatre enfants, une fille et trois fils et nos petits-enfants. Sans son dévouement et son concours depuis le début et surtout depuis sa retraite en 2008, cette petite maison d'édition serait disparue tant qu'aura pu tenter de la détruire la pandémie du COVID 19. C'est alors que nous avons cessé la publication papier pour ne conserver que la numérique qui existe depuis 1992. Cette période sombre dans le monde des publications nous a permis toutefois de tripler notre tirage.

Jeanne D'Arc a tout mois en œuvre du point de vue administratif pour réduire les courses à la banque, ainsi que les autres tâches administratives en organisant les paiements directs aux fournisseurs en les effectuant directement ou via certains processus informatiques sans quitter le bureau. Elle a été et demeure la cheville ouvrière de Le Monde Juridique sans conteste. Je veux



Photo de Jeanne D'Arc Tissot et André Gagnon prise au Jardin du roi de Rome (fils de Napoléon) à Rambouillret, France, lors d'un voyage célébrant un événement familial.

lui rendre hommage et la remercier de Sa présence quotidienne alors qu'elle aurait droit à une retraite bien méritée.

André Gagnon, B.A.,LL.L.

Editeur et Fondateur

www.lemondejuridique.com



Actualités

A+ A- A



2 mars 2024

Le père de l'abolition de la peine de mort en France, Robert Badinter, décédé

Mort de Robert Badinter : retrouvez les réactions et hommages saluant la mémoire d'un « défenseur des causes justes » « Il était une figure du siècle, une conscience républicaine, l'esprit français », a écrit

Emmanuel Macron, après la mort, à l'âge de 95 ans, du ministre de la justice de François Mitterrand et artisan de l'abolition de la peine de [...]

[Lire la suite](#)



1 mars 2024

Constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État

Texte intégral de l'arrêt : Constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État (3 Mo)
English Translation of the Judgment of the Court: Constitutionality of the Act respecting the laicity of the State (2 Mo) SOMMAIRE Ce sommaire ne fait pas partie de l'arrêt de la Cour, ne tient pas lieu des motifs de celui-ci et ne doit [...]

[Lire la suite](#)



1 mars 2024

Déclaration de Norton Rose Fulbright à la suite du décès de Brian Mulroney, associé principal du cabinet

Au nom de Norton Rose Fulbright, où le très honorable Brian Mulroney amorcé et conclu sa carrière en droit, nous souhaitons offrir nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à nos compatriotes du Canada à la suite du décès de ce grand homme et leader. Lesouvenir qu'il laisse sera celui d'un homme [...]

[Lire la suite](#)



29 février 2024

Brian Mulroney est décédé

Grand négociateur, conservateur mais progressiste, il a dirigé le pays pendant une décennie, de 1984 à 1993. Brian Mulroney s'est éteint. Il avait 84 ans. Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré ceci: Le premier ministre Justin Trudeau a fait aujourd'hui la déclaration suivante concernant le décès du très honorable Brian Mulroney : « C'est avec

une grande [...]

[Lire la suite](#)



22 février 2024

La Ville de Laval a récupéré 60 M\$ au profit de la population lavalloise et mise sur des mesures exemplaires pour l'avenir

Bilan des actions dans la lutte à la corruption et à la collusion La Ville de Laval scelle le 20 février 2024 le dernier chapitre d'une période sombre de son histoire, en faisant le bilan des dernières années et en

présentant les résultats finaux des mesures déployées, notamment dans le cadre de la Loi visant principalement la récupération [...]

[Lire la suite](#)



15 février 2024

Fasken nomme Marie-Josée Neveu à la présidence de son Conseil des associés

Depuis le 1er janvier 2024, Marie-Josée Neveu est la nouvelle présidente

Publicité



Page Facebook Le Monde Juridique



Magazine Le Mon...
2K followers

[Follow Page](#)

Twitter Le Monde Juridique

Tweets from @Monde_Juridique



Nothing to see here - yet

When they Tweet, their Tweets will show up here.

[View on Twitter](#)

Publicité

Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec FABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière!



Association du Barreau Canadien
Développement de la carrière

www.lemondejuridique.com

Facebook Le Monde Juridique | Facebook The Montreal Lawyer